

Qualité, sécurité et gestion des risques en secteur de naissance: la visite de terrain

Nathalie DE SEQUEIRA

Maryse GODREAU

Préambule

- Certification SDN du CH de Pontoise: mars 2015
- Certification SDN du CH d'Argenteuil: avril 2016
- V2014
- PEP: critère 26b qui évalue l'organisation des secteurs d'activité à risque majeur s'étend aux SDN
- 2 étapes:
 - Audit des processus: rencontre du pilote de la thématique
 - Rencontre des soignants + visite des locaux



Audit des processus

- Objectif:
 - Etude du management du processus
 - Niveau de maîtrise
- Support → Elaboration d'un classeur « qualité »:
 - Eléments d'investigation obligatoires relatifs au secteur de naissance
 - Reflet du manuel qualité



Audit des processus

- Contenu du classeur « qualité »: 4 parties
 - **Prévoir:**
 - Définition de la politique
 - Organisation interne
 - **Mettre en œuvre:**
 - Mise en œuvre opérationnelle
 - Disponibilité des ressources
 - **Evaluer:**
 - Evaluation du fonctionnement du processus
 - **Améliorer:**
 - Actions d'amélioration mises en place

Audit des processus

- **Prévoir**

- Autorisation de périnatalité
- Organigramme du Pôle Femme Enfant
- Projet qualité du pôle
- Charte du bloc obstétrical + cartographie des risques
- Parcours patient / PEC des patients en SDN
- Compte qualité SDN
- AMDEC HPPI
- Procédure circuit des césariennes



Audit des processus

- **Focus sur la charte de fonctionnement du bloc obstétrical:** description des circuits de PEC, les principes de fonctionnement, organisation du secteur
 - Présentation du bloc obstétrical
 - Organisation de la permanence des soins
 - Liaisons fonctionnelles
 - Qualité et sécurité de la PEC des patients
 - Qualité – Sécurité logistique
 - Qualité – Sécurité de l’environnement
 - Evaluation



Audit des processus

- Mettre en œuvre
 - Fiches de poste
 - Formation continue (Formation Bakri)
 - Rédaction collégiale des procédures de prise en charge des pathologies
 - Dossiers patients et autres documents supports
 - Support traçabilité



Audit des processus

- **Evaluer**
 - EPP Partogramme
 - CR RMM
 - Audit traçabilité
 - Statistiques activité 2014
 - IPAQSS: prévention et PEC initiale des HPP
 - TDB indicateurs qualité du CHRD et du PFE
 - Consommation produits pharmaceutiques
 - Surveillance infection du site opératoire
 - Questionnaire de satisfaction CHRD + PFE



Audit des processus

- Améliorer
 - Plan d'action du pôle + SDN



Rencontre des soignants

- Risques identifiés en SDN
- Déclaration des EIG
- Rapide visite des locaux



Rapport de certification : la restitution des experts

- Les conformités :
 - La politique est définie, formalisée
 - L'EPP partogramme permet une meilleure traçabilité
 - La charte est très développée, constitutive d'un véritable manuel qualité
- Les commentaires et écarts :
 - Les missions du PH responsable ne sont pas formalisées
 - L'intimité en pré-travail n'est pas assurée du fait de 2 chambres à 2 lits
 - Le retour des EI au déclarant n'est pas assuré, manque d'acculturation par les professionnels de la déclaration d'événements indésirables

Rapport de certification : la restitution des experts

Sous étape de la thématique	Qualification	Ecart /preuve(s)	Source PT/AP	Réf critère V2010
P / Organisation interne	PS	Le rôle et les responsabilités du pilote du processus salle de naissance ne sont pas formalisés dans une fiche de poste ou lettre de missions. Le praticien obstétricien responsable par intérim ne possède pas de fiche de poste incluant cette nouvelle mission.	AP	26b
D / Mobilisation des équipes pour la mise en œuvre opérationnelle	PS	Les déclarants d'un événement indésirable ne sont pas toujours informés des suites de leur déclaration. Il est souligné par les professionnels une absence de réponse de la Cellule de gestion des risques aux déclarants d'un EI sur la suite envisagée à leur déclaration.	AP	26b
D / Disponibilité des ressources en : compétences, documents, matériel,...	NC	La configuration des locaux des salles de pré-travail ne permet pas le respect de la confidentialité. Le respect de la confidentialité n'est pas assuré dans 2 des 4 salles de pré-travail malgré la présence d'un paravent (les parturientes sont deux par salles).	AP	26b

AP: Audit Processus PS: Point sensible NC: Non conformité



Références

- Rapport de certification Centre Hospitalier René DUBOS PONTOISE, HAS, Mars 2015